

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois de décembre, à quinze heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Gérard PORTES, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

CNE Jean-Jacques DARGET, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), LTN Yannick FERRIE, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

MM. Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS, Lucien BIAU.

Mme Florence BELOU.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale,

CNE Jacques SALVADOR.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 24 novembre 2023.

RAPPORT N°71/CA-12/2023

OBJET : Décision modificative 2023-01

Par délibération du 16 juin 2021, le conseil d'administration a décidé de valider le projet de construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud. A cet effet, il a validé une enveloppe de 8 200 000 €.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

En suivant, le bureau du conseil d'administration, réuni le 1er décembre 2021, a procédé à l'attribution du marché n° 2021-05 passé sous la forme d'une procédure formalisée portant convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la société THEMELIA.

Par délibération du 21 mars 2023, le conseil d'administration a décidé de créer l'autorisation de programme AP26 affectée en totalité à l'opération 202302 avec un échéancier prévisionnel des crédits de paiements permettant de faire supporter à chaque exercice la part correspondante des dépenses prévisionnelles.

Toutefois, certaines dépenses, liées notamment aux études préalables, ont été exécutées durant l'exercice 2022, soit antérieurement à la création de l'AP. Afin d'assurer la bonne gestion des crédits liés à ce projet de construction et de garantir le bon suivi de leur exécution, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intégrer ces crédits dans l'opération dédiée. A cette fin, il est nécessaire d'opérer un virement de crédits entre chapitres.

L'échéancier prévisionnel des crédits de l'autorisation de programme sera mis à jour lors du vote du budget primitif 2024.

La modification des crédits proposée est la suivante :

| INVESTISSEMENT | |
|---|------------|
| Dépenses | |
| (Chap. 23) 2313 Constructions | -135.314 € |
| (Opé. 202302) 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles | 135.314 € |
| Solde | 0 € |

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'adopter la décision modificative n°2023-01 au budget 2023 conformément au tableau proposé ci-dessus et de la voter au chapitre, avec un vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement ».

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité